



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE **Séance du 4 juillet 2023 à 19h30**

Le 4 juillet 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

Sébastien MOLAND, Philippe DEVOIR,

Cédric MAILLY, Ophélie MANSARD, Mathieu NOCHALSKI,

Franck PEUTAT, Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND,

Régis THOQUER, Clémence VARLET, Alexandre JACQUOT

Absent : *Laëtitia BOCQUILLET*

Secrétaire : *Franck PEUTAT*

Participation mutuelle agents

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une participation pour les agents stagiaire et titulaire ayant une mutuelle en dehors de la commune à hauteur de 35,00 €.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPALE DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande d'avancement de grade de Monsieur Mathieu GUIBON

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2023,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif 0

Nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, au budget 2023, chapitre .012 article(s) .6411.

ENCAISSEMENT CHEQUE SELARL JURIJUST

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de :

- ↪ Chèque n°2021929 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €
- ↪ Chèque n°2022086 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 250,00 €

SUBVENTION ASSOCIATION

Suite au décès brutal du Président de la Communauté de Communes et Maire de Saint Just en Chaussée Monsieur Frans DESMEDT le 3 mai dernier, la famille selon les souhaits du Président, ne souhaitait ni fleurs, ni plaques.

Il a donc été proposé de faire un don à des associations intervenant dans le domaine de la santé. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention à hauteur de 100,00 € à l'association « Le don du sang »

RÉFÉRENT DEONTOLOGUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Madame Corinne HERVE est désignée en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse suivante (15 rue du bois 60420 Méry la Bataille)

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Informations :

- ↪ Carte de remerciement suite aux obsèques de Monsieur DEPUILLE
- ↪ Invitation des membres du Conseil Municipal par l'association club Vitagym le mercredi 5 juillet 2023.
- ↪ Remerciements des maîtresses pour la kermesse.

Questions diverses

- ↪ C.Mailly demande quand aura lieu l'inauguration du restaurant, I. DA SILVA à eu le nouveau gérant G.LOUIS et normalement ce sera le 1^{er} août. Une invitation sera distribuée dans la commune et aux officiels.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	Participation mutuelle agents	N° 23-07-01
2	POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPALE DE 2 ^{ème} CLASSE	N° 23-07-02
3	ENCAISSEMENT CHEQUE SELARL JURIJUST	N° 23-07-03
4	SUBVENTION ASSOCIATION	N° 23-07-04
5	RÉFÉRENT DEONTOLOGUE	N° 23-07-05

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET (A)		Franck PEUTAT	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			